

Approbation des Capacités d'accueil de l'année universitaire
2021/2022, du Master 1 Biologie-Santé de la FSI

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Du 1er décembre 2020

Délibération 2020/12/CFVU – 149

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la capacité d'accueil de l'année universitaire 2021-2022, du Master 1 Biologie-Santé, de la FSI (document).

Toulouse le 1er décembre 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 11
Nombre de voix défavorables : 1
Nombre d'abstentions : 14
Ne prennent pas part au vote : 1
Nombre de votes blancs : 0

Capacités d'accueil en M1

Resp Mention	Intitulé Mention	volée en CA 2019	2021 2022
E. Lacazette	Biologie Santé	180	168

Validée à la CFVU du 08/12/2020